

Le Service Pénitentiaire Insertion Probation est une structure départementale dépendant de l'Administration pénitentiaire. Le SPIP assure le suivi (insertion et probation) des personnes condamnées, incarcérées (milieu fermé) ou non (milieu ouvert) confiées par l'autorité judiciaire.



L'Association Socio-Educative et Judiciaire du Pas-de-Calais (A.S.E.J. du P.d.C) est une association loi 1901, ayant passé une convention avec le Ministère de la Justice pour remplir une mission de service public auprès des Tribunaux Judiciaires de la Cour d'Appel de Douai.

Dans le respect des valeurs auxquelles elle adhère, notamment celles des droits de l'homme, notre association mène ses missions dans le cadre d'un triple objectif : Judiciaire, social et éducatif.

Les mesures d'accompagnement qu'elle met en oeuvre, s'articulent avec le traitement transversal de nombreuses problématiques (hébergement, toxicomanie, alcoolisme, logement, emploi...). Elles visent à prévenir la récidive, à favoriser la paix et le développement du lien social, à combattre l'exclusion, à développer la notion de citoyenneté.

L'A.S.E.J. du Pas-de-Calais participe en cela, aux politiques d'insertion ou de réinsertion et de sécurité, en partenariat avec : les tribunaux, les avocats, les municipalités, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'ensemble des services sociaux et médico-sociaux, la Préfecture, la fédération Citoyens & Justice, les associations.

Permanence à la Maison des Droits et des Solidarités – 2 rue Jean-Baptiste Delobel, le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre par téléphone au 03 21 18 64 01 ou par courriel à : pointaccesdroit@libercourt.fr